

MAIRIE DE DOMARIN

2018/10/08 Conseil Municipal n° 10-2018

Séance du lundi 8 octobre 2018 à 20h00

Présents : A. MARY, M. GIROUD, ML AGAVIOS, G. DREVET, A. GARNIER, C. GAGEY, D. SUPTIL, B. ALLARD, S. BARBERET, D. BOUSQUET,

Pouvoirs : Y. NICAISE à A. MARY, L. MILLARDET à S. BARBERET, R. BERTOLINO à G. DREVET, V. CHABERT-GRANGEON à C. GAGEY, J. REYNAUD à A. GARNIER

Secrétaire de séance : Anne GARNIER

→ Procès-verbal de la séance du 10 septembre 2018 : Après lecture, il n'a donné lieu à aucune remarque. Il est donc approuvé à l'unanimité.

→ Décisions du Maire du 11 septembre au 8 octobre 2018 : Pas de décision du Maire pour cette période.

→ Délibérations :

➤ Complément de ressources - Année 2018

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale qu'un complément de ressources peut être alloué au personnel communal.

Il propose que celui-ci soit versé avec le salaire de novembre (sauf départ définitif de l'employé en cours d'année) et calculé de la manière suivante :

- Le douzième de 95 % du salaire de base annuel pour les salariés affiliés à la CNRACL,
- Le douzième de 100 % du salaire de base annuel pour les salariés du régime général.

Acceptation du complément de ressources calculé à compter du 1^{er} janvier 2018.

Adoptée à l'unanimité.

➤ Modification Régie Bibliothèque

Vu la décision du 1^{er} décembre 2008 portant institution d'une régie de recettes pour la Bibliothèque municipale,

Vu la demande des bénévoles de la Bibliothèque municipale,

Monsieur le Maire propose de rajouter à l'article 3 de la régie de recettes l'encaissement des produits provenant des manifestations organisées par la Bibliothèque municipale.

Décision de rajouter à l'article 3 de la régie Bibliothèque l'encaissement des produits des manifestations diverses.

Adoptée à l'unanimité.

➤ **Tarif des manifestations Bibliothèque**

Vu la délibération du 8 octobre 2018 portant rajout de l'encaissement des produits des manifestations organisés par la bibliothèque municipale, Monsieur le Maire propose de fixer le prix de cette participation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe la participation financière des manifestations de la bibliothèque à 5 € par personne de plus de 12 ans et gratuité pour les enfants de moins de 12 ans.

Adoptée à l'unanimité.

➤ **Gratification stagiaire**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a signé une convention avec la Maison Familiale Rurale de Vif afin d'accueillir Monsieur Dylan MARSIGLI en stage aux services techniques. Cette formation d'une durée totale de 4 semaines s'est déroulée sur la période du 3 septembre 2018 au 19 octobre 2018.

Monsieur le Maire rappelle que la durée de la période de formation en milieu professionnel n'étant pas supérieure à deux mois, il n'y a pas d'obligation de gratification.

Cependant, Monsieur Éric BERNARD, responsable des services techniques et tuteur de Monsieur Dylan MARSIGLI a apprécié son intérêt et sa motivation lors de son stage. Aussi Monsieur le Maire souhaite lui verser une gratification d'un montant de 160 €. Ce montant est exonéré de charges sociales car il ne dépasse pas le seuil équivalent au produit de 15% du plafond horaire de la sécurité sociale et 309 heures.

Autorisation de verser une gratification de 160 € à Monsieur Dylan MARSIGLI.

Adoptée à l'unanimité.

→ **Questions diverses :**

- Réception de Monsieur Jean PAPADOPOULO, Président de la CAPI, en mairie lors de la commission municipale du mercredi 7 novembre 2018. Prévoir questions et sujets à aborder.
- Lecture du courrier d'un administré mécontent de l'augmentation de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.
- Désignation des délégués de DOMARIN pour la Commission Transport de la CAPI : Guy DREVET Titulaire et Yoland NICAISE Suppléant.
- Invitation au prochain Réseau communication de la CAPI du mardi 16 octobre 2018. Roger BERTOLINO propose de représenter la commune.
- Compte-rendu par Guy DREVET et Didier SPTIL de la réunion SMND à laquelle ils ont assisté.

Fin de séance à 21h45
Anne GARNIER